**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 135 (1990)

**Heft:** 7-8

**Artikel:** Et la Commission Schoch?

Autor: Ducotterd

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-345016

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Et la Commission Schoch?

Mes propos d'avril ont plu, si l'on s'en réfère à la majorité silencieuse. L'histoire, d'ailleurs, n'était pas qu'ils plaisent ou déplaisent. Ils ont toutefois peu plu à certains, dont le service d'information du DMF, ce que l'on comprend et pardonne puisque, même sans conviction, ses préposés mangent de ce pain.

Bref, on m'écrivit de là-bas, à la mi-mai: «Une telle commission peut agir comme une soupape pour faire relâcher la pression. Elle a aussi un but politique, celui de faire prendre conscience à ceux qui en font partie combien vagues, souvent infondées et généralement isolées sont les allégations mythiques...»

J'y ai répondu en disant que cela me faisait penser alors à une commission alibi. J'ajoute aujourd'hui que cela me semble peu digne de notre démocratie.

Bien sûr, on m'a alors répondu qu'«il s'agit ici d'un organe consultatif. Il appartiendra ensuite aux responsables militaires et politiques de faire la part des choses. Si donc risque de dérapage démagogique il devait y avoir (ce qui n'est pas prouvé), il serait à chercher de ce côté et non pas du côté de la «commission»».

Quant au pedigree des membres de ladite commission, il ne nous est pas plus connu à ce jour que le critère de leur choix, objets pourtant de mon éditorial. On connaît les numéros de téléphone auxquels leur faire part de nos suggestions, mais eux, que non, ou que peu!

Amis du DMF, voyez-vous, la Commission Oswald n'était aussi que consultative. Vous permettrez quand même de citer ce que l'ancien chef EM du groupement de l'instruction publie sous son nom dans le premier cahier 1990 d'Histoire et Pensées militaires.

«Lors des travaux de la Commission Oswald, une minorité au sein de la commission a fait tous ses efforts pour conserver l'essentiel de la tradition militaire suisse, mais une majorité, par opportunisme politique, a opté pour l'abandon – à la mode du jour – des attaches qui nous reliaient à notre passé militaire...»

Cela a son poids. Surtout venant d'un ancien divisionnaire qui, le 3.12.1970, présenta au corps des instructeurs, au Kursaal de Berne, les éléments d'un renouveau qui n'était qu'un abandon et ressemblait comme une goutte d'eau à l'autre aux revendications du «Bunker» de Zurich en matière de comportement dans le domaine militaire.

Evidemment, on peut se demander pourquoi cet homme de valeur ne démissionna pas, au lieu de tâcher de présenter aux instructeurs, de façon voulue convaincante, des innovations auxquelles il ne croyait pas. Non, ne jetons pas la pierre. Car, enfin, la Commission de Défense militaire, laquelle est en rapport direct avec le chef du DMF, ne le fit pas et ne le fait pas de nos jours. Il est ridicule, finalement, d'exiger du caporal un courage qui manque à son général.

Peur de rien, le 1.6.1990, dans la même salle fatidique du Kursaal que le 3.12.1970, on a réuni la quasi-totalité des instructeurs de l'armée. Laissons de côté les propos d'un niveau élevé qui furent tenus en cette occasion: même laissés pour compte ici, ils furent de belle envolée, celle qui élève l'âme et restitue ses droits à la pensée.

Mais enfin, comme à fin 1970, «la montagne a accouché d'une souris» (feu le conseiller fédéral Chaudet dixit). Bref, on prit des mesures dites «immédiates» qui, on ne nous empêchera guère d'y penser, sont, de ce fait, peu réfléchies, voire irréfléchies, lorsqu'elles inhibent la réalisation des buts fondamentaux et pas encore définis.

Après, et cela date déjà, l'abolition du devoir de se tenir en uniforme en congé et, parallèlement, l'introduction risible d'une «tenue de sortie»; après l'abolition de l'obligation de porter sa coiffure hors des heures de service et, parallèlement ou presque, l'introduction d'un béret de sortie, à la française, aussi moche que le machin boche que l'on nous obligeait de porter encore en 1950, voici de grandes innovations:

 Les cdt d'école écriront gentiment un mot à leur ouailles avant le service.

- Afin de ne pas traumatiser par trop les ouailles, on ne les mettra pas en uniforme le premier jour. (Autant les mobiliser le lendemain!)
- Les formes militaires doivent être introduites honteusement, par la bande.
- Les recrues nettoient leur fourbi en régie autonome.
- A midi, les pauvres petits doivent jouir d'une pause de 2 heures.
  Sinon, il faut la leur rétrocéder en soirée.

On vous passe le reste. On pourrait aussi bien instaurer l'école de recrues par correspondance, le type concerné n'étant même pas astreint à répondre au courrier.

Quant aux cadres, ah non! là, il n'y a pas de laisser-aller. On n'oublie pas que, s'ils accomplissent légalement un service supplémentaire, ils en assument tous les devoirs. Alors, deux poids et deux mesures? Tout le poids pour les cadres, tout le coulage pour les gens du contingent?

Vous le verrez, chers adeptes de l'abandon et qui croyez vous mettre au diapason, bientôt germera la génération qui exigera de servir du premier au dernier jour de son ER, samedis compris, à condition d'être licenciée un mois plus tôt!

Et ne parlons pas des CR ni des Ccplm!

## Colonel EMG Ducotterd

P.S. Bien sûr, l'avalanche est déclenchée. Moult associations militaires se mobilisent de manière touchante pour répondre à l'invite de la Commission Schoch. Chacun y va de son couplet, croyant s'inscrire dans l'ensemble. Ainsi, le génie tire le tapis à soi. Et la protection aérienne, la mal nommée, aussi, etc. Même la SSO tombe dans ce travers semé d'illusions.

Chacun, désormais, mais ce n'est guère nouveau, construit sa petite cathédrale faute d'une régie ferme définissant la fonction de chaque arme et de chaque service à tous les niveaux, du technique au tactique et à l'opératif. Alors chaque cathédralette tend à engloutir les autres.

Du moment que cela dure depuis 20 ans au moins, il nous vient à la pensée de rappeler le mot de Cyrano de Bergerac: « C'est bien plus beau lorsque c'est inutile.»

Toutefois, est-ce vraiment vrai?

Une lueur se profile à l'horizon. A propos du F/A 18. Le CF a décidé de ne se prononcer qu'après révision de notre politique de sécurité. On semble ainsi résolu à ne plus mettre la charrue devant les bœufs. Mais alors, il faut aussi cesser de bâcler cette armée 95 et de lancer prématurément des réformes tout azimut, avant que de savoir

quelle sera désormais la mission de notre institution militaire – et donc ses besoins –, laquelle, contrairement à une opinion par trop répandue, n'est pas une affaire politique comme n'importe quelle autre, ni même une affaire politique du tout, n'en déplaise à ceux qui aiment dire que le chef du DMF est le «patron de l'armée». Certes, l'armée est l'instrument de force du gouvernement. Mais elle ne l'est que si elle est au service du pays, ce qui en limite l'emploi, n'en déplaise à ceux qui la verraient volontiers jouer les secouristes et les cura-fifi.

Attendons donc de savoir où l'on veut aller, avant que de se mettre à trottiner au petit bonheur - la chance et à démobiliser les énergies. Il ne faudrait tout de même pas courir plus vite qu'un Gorbatchev qui semble bel et bien s'être encoublé, encore que les potentiels militaires se faisant face sur notre continent n'aient en aucune manière changé de puissance ni d'importance. N'en déplaise au nouveau et déjà démissionnaire chef EM de l'instruction opérative.

